

# Le challenge Raphaël Boutin :

Chère Amie Audax, cher Ami Audax,

Que cette année 2014 vous apporte à vous et tous vos proches tout ce que vous pouvez souhaiter ; bonheur et santé.

Que cette nouvelle année vous apporte la possibilité de réaliser tous vos projets y compris vos challenges Audax avec de nombreux kilomètres dans la convivialité.

2014 célèbrera les 110 ans des premiers brevets Audax Cyclo et Marche, le centenaire du brevet Audax n. 4.626 d'un certain Monsieur Raphaël Boutin. Qui était Raphaël Boutin ?

Né en 1873, il sera le 4.626<sup>ème</sup> Audax, en 1914, à l'occasion du Paris-Gaillon célébrant le 10<sup>ème</sup> anniversaire du premier 200 km Audax.

Nous allons relancer cette année le Paris Gaillon célébrant ainsi le 110<sup>ème</sup> anniversaire du premier 200km Audax. Au passage ce sera le centenaire du titre d'Audax de Raphaël Boutin !

En 1921, suite à la scission avec l'ACP il créa « l'Union des Audax» avec la volonté de réunir les quatre disciplines existant alors.

Raphaël Boutin était détenteur des brevets de toutes les disciplines Audax du temps, y compris la rame qui venait d'être créée. Il fut le premier Audax complet, ainsi titulaire du numéro 1 d'une liste peu étoffée à ce jour.

Pourtant, l'Union des Audax n'existera jamais légalement. Raphaël Boutin temporisa avant de déposer une déclaration officielle, espérant toujours réunir toutes les disciplines ! (*Source : « Un siècle de brevets d'Audax Cyclistes » de Bernard Déon*).

N'y parvenant pas, Il créa en 1923 l'Union des Audax Cyclistes Parisiens (UACP) qui deviendra en 1956 l'Union des Audax Français, laquelle réunira enfin toutes les disciplines.

Un rappel : **Ce challenge est ouvert à tout Sociétaire, de l'UAF ou non.**

**Toutes les disciplines Audax sont concernées**, cyclo, marche, natation, kayak et ski de fond.

J'aimerais que cette année nous relançons ce challenge un peu tombé dans l'oubli et que chacun d'entre vous y participe activement quelle que soit l'activité (ou les activités) pratiquée.

**Il sera doté d'un barème provisoire et exceptionnel pour 2014** que vous trouverez dans le règlement sur la page suivante.

La dotation pour 2014 sera de 3 trophées : l'or pour le premier, l'argent pour le second et le bronze pour le troisième.

Il peut être envisagé de publier un classement intermédiaire en milieu d'année.

Votre liste des brevets effectués devra parvenir au responsable \* avant le 15 novembre. Espérant que vous serez nombreux à participer pour obtenir ce challenge ...

Patrick Aguetant  
Président de l'UAF.

\*Responsable : Gérald Paillard 6 rue de l'Etang 10280 FONTAINE-LES-GRES  
09.61.47.74.74 [gerald.paillard@orange.fr](mailto:gerald.paillard@orange.fr)

# Règlement du Challenge Audax Raphaël Boutin - Edition 2014

## « Centenaire du titre d'Audax de Raphaël Boutin »

**Art. 1 -** Le Challenge « Raphaël Boutin » est ouvert à tous les participants aux épreuves Audax répertoriées au paragraphe suivant :

**Art. 2 -** Le Challenge « Raphaël Boutin » a pour but de promouvoir le mouvement Audax par ses différentes disciplines sportives : cyclotourisme, marche, natation, kayak, ski de fond.

**Art. 3 -** Les participants au Challenge « Raphaël Boutin » ne peuvent recenser que des épreuves homologuées en Audax selon la liste de l'article 8 : Répartition des points.

**Art. 4 -** Une seule épreuve permet d'être classé au Challenge « Raphaël Boutin ».

**Art. 5 -** Seules les épreuves inscrites au calendrier Audax sont retenues pour le Challenge.

**Art. 6 -** Le lauréat du Challenge « Raphaël Boutin » est le participant ayant cumulé le plus de points, selon la répartition prévue bonus cumulables compris.

**Art. 7 -** Pendant la période prévue Art. 10, ce titre n'est attribué qu'une seule fois à un même candidat.

### Art. 8 - Répartition des points :

Vélo		Marche		Natation		Ski de fond	
Distance / km	Points	Distance / km	Points	Distance / km	Points	Distance / km	Points
100	100	25	100	1	100	25	100
150	150	50	200	2	150	35	200
200	200	75	300	3	200	50	300
300	400	100	500	4	250	70	600
400	600	125	600	6	500		
600	900	150	900	<b>Kayak</b>			
1.000	1.200	200	1.200				
PBP	1.800	Flèche	200	20	100		
Longue Distance	1.000	Etoile	200	40	200		
RP Galibier	1.000			60	400		
RP Tourmalet	1.000			80	600		
RP Ventoux	1.000						
RP Calais-Brindi.	3.000						

### Art. 9 – BONUS Ces bonus sont cumulables

V. M. N. K. S.	Points	V. M. N. K. S.	Points
2 activités	500	<b>Organisateur / Bénévole</b>	
3 activités	1.000	1 journée	250
4 activités	2.000	2 journées	500
5 activités	3.000	3 journées	750
Abonné	500	4 journées	1.000
Sociétaire	1.000	5 journées et +	1.250
- 25 ans	500		
+ 60 ans	500		

**Art. 10 –** La période d'ouverture du Challenge « Raphaël Boutin » 2014 court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2014.

**Art. 11 –** Les participants au Challenge « Raphaël Boutin » ont jusqu'au 15 novembre (date-limite) pour envoyer leurs listes au responsable\*.

**Art. 12 –** La participation au Challenge « Raphaël Boutin » est gratuite.

**Art. 13 –** Les résultats du Challenge « Raphaël Boutin » seront annoncés lors de l'Assemblée générale de l'UAF.

**Art. 14 –** Récompenses : les trois premiers du classement général. Trophées or, argent et bronze remis à l'assemblée Générale.

**Art. 15 –** L'Union des Audax Français se réserve le droit de faire évoluer le présent règlement.

Les réclamations sont à adresser au Président de l'UAF.